



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2017-014

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## **26\_Préf\_Präfecture de la Drôme**

26-2017-02-22-003 - Arrêté chargeant M. Bernard ROUDIL, sous -préfet de Nyons,  
d'assurer la suppléance du Préfet de la Drôme (2 pages)

Page 3

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2017-02-22-003

Arrêté chargeant M. Bernard ROUDIL, sous -préfet de Nyons, d'assurer la suppléance du Préfet de la Drôme

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des ressources humaines, des moyens  
et des mutualisations  
Bureau du courrier et de la politique  
immobilière de l'Etat  
courriel :  
pref-bcpie@drome.gouv.fr

Arrêté n°  
chargeant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons,  
d'assurer la suppléance du Préfet

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 août 2013 nommant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

Vu le décret du 14 décembre 2015 nommant M. Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme;

Considérant l'absence du département de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme, de M. Frédéric LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : M. Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Nyons, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme le vendredi 24 février 2017 de 10 h 30 à 15 h 30.

3 Boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 - Téléphone : 04.75.79.28 00 – Télécopie : 04.75.79.87.55

Site Internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/>

P:\Bureau\_Courrier\_Politique\_Immobiliere\_Etat\DELEGATIONS SIGNATURE\SUPPLEANCE\Préfet SPITZ\Bernard ROUDIL\

Article 3 : Le sous-préfet de Nyons est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 22 février 2017

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ

3 Boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 - Téléphone : 04.75.79.28 00 – Télécopie : 04.75.79.87.55

Site Internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/>

P:\Bureau\_Courrier\_Politique\_Immobiliere\_Etat\DELEGATIONS SIGNATURE\SUPPLEANCE\Préfet SPITZ\Bernard ROUDIL\